



Je ne peux plus accéder aux parties communes de l'immeuble

Par **jala**, le **23/04/2010** à **23:04**

Bonjour,

Je suis copropriétaire bailleur du 1er étage dans un petit immeuble de 2 appartements. Le nouveau copropriétaire du rez de chaussée à changé la serrure de la porte d'entrée principale, qui donne sur le hall d'entrée de l'immeuble, en me signifiant que si je veux accéder à l'immeuble je dois au préalable sonner chez lui ou chez mon locataire.

Est-ce qu'un locataire ou copropriétaire peut interdire à un autre copropriétaire non occupant l'accès des partie communes ?

Je dis bien parties communes et non parties privatives.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **zola**, le **28/04/2010** à **15:29**

bonjour

il est fada ce mec !!!!!!!!!!!!!..

y se croit au moyen âge ?...

LRAR = dites qu'il abuse et que vous n'êtes pas du tout d'accord de son action .

ne rien dire , c'est approuver .